

ASSEMBLÉE NATIONALE

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 2247)

N° CF710

AMENDEMENT

présenté par
Mme Mette, M. Mattei, M. Padey, M. Mandon, Mme Perrine Goulet et M. Lecamp

ARTICLE 49

ÉTAT B

Mission « Investir pour la France de 2030 »

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de l'article 40 de la Constitution.
